



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le
ID : 073-200089852-20221128-DELIB2022_36-DE

N°2022-36

CIAS VAL GUIERS

Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27 **Quorum : 14**

Présents : 19

Ayant donné un Pouvoir : 2

Absents : 6

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 21

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Majorité absolue des suffrages exprimés : 11

19 Conseillers Présents : ANDRE Valérie, ARGOUD Yves, BALITRAND Anne, BARBIN Régine, BAZIN Janine, BOURBON Marie-Christine, CAGNIN Georges, CEVOZ-MAMI Christian, CHAPUIS Agnès, FERRARI Myriam, GAUTIN Catherine, HENAUX Raymond, MARTIN François, PARAVY Jean-Claude, REGALLET Paul, REVEL Luc, THIERY Ghislaine, VERRIER Murielle, YACONO Céline.

2 Conseillers Excusés ayant donné un Pouvoir : JOURDAN Véronique à CHAPUIS Agnès, PERSON Philippe à ARGOUD Yves.

6 Conseillers Absents : BARBOTIN Sonia, MARTIN Marie-Ange, MASSIT Emilie, RIVET Denis, SEVA Jacqueline, WALLE Olivier.

Secrétaire de séance :
PARAVY Jean-Claude

Date de la convocation :
15/11/2022

OBJET : FOURNITURE DE REPAS DE NOEL POUR LES ECOLES 2022.

Monsieur le Président indique que la Cuisine Centrale de nos établissements sociaux est sollicitée pour fournir les repas, réglés à l'unité, pour les écoles du secteur : St Genix les Villages, Avressieux/Rochefort, Champagneux et Belmont-Tramonet.

Monsieur le Président explique les hausses des tarifs que nous subissons actuellement sur l'alimentation et le souhait de chacun de proposer aux écoles du secteur, un repas de Noël un peu plus élaboré et festif que le repas de tous les jours.

Il sollicite, en conséquence, l'avis du Conseil d'Administration et expose :

Il est proposé la fourniture de repas, réglés à titre individuel, selon le tarif suivant :

- Repas de Noël au prix unique de 5,19 € par repas.

Après avoir oui l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration valide la fourniture de repas, réglés à titre individuel, selon les tarifs ainsi exposés

Fait à Belmont-Tramonet,
Le 28 novembre 2022,

Le Président,
CIAS Val Guiers
585 Route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le



ID : 073-200089852-20221128-DELIB2022_36-DE